



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2704

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Desserte du secteur de Peyssillieu - Approbation du bilan de concertation et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'indemnisation en nature

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

**Conseil du 27 avril 2018**  
**Délibération n° 2018-2704**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Desserte du secteur de Peyssilieu - Approbation du bilan de concertation et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'indemnisation en nature**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Cette opération accompagne le projet de restructuration du centre commercial de Peyssilieu à Meyzieu.

### **I - Contexte**

A l'occasion du projet de restructuration et d'agrandissement du centre commercial Peyssilieu, il convient d'adapter la desserte du secteur ouest et sud de Meyzieu depuis la rocade est et les voies structurantes de la Commune.

La Métropole de Lyon est maître d'ouvrage des travaux de construction d'une nouvelle bretelle en sortie de la RN 386 pour accéder à Meyzieu depuis le sud et du réaménagement des rues Paul Cézanne, de la République et boulevard Mendès France.

Le porteur de projet, la société Meyzieu Distribution, participera financièrement à ces travaux via une participation pour équipements publics exceptionnels (PEPE).

Le permis de construire du centre commercial sera déposé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 par la société Meyzieu Distribution.

Une concertation préalable s'est tenue à la fin de l'année 2017, à l'initiative de la Métropole.

### **II - Les objectifs du projet**

Les objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- accompagner la structuration-extension du centre commercial de Peyssilieu,
- offrir une alternative à l'échangeur n° 6 de la rocade est qui atteint fréquemment le seuil de saturation aux heures de pointe,
- participer à la requalification des voiries existantes en intégrant les différents modes de déplacement, en valorisant les cheminements modes doux et en apportant une attention particulière à la qualité paysagère et à l'intégration urbaine de l'infrastructure,
- améliorer la desserte du secteur sud de Meyzieu,

Le programme, approuvé par délibération n° 2018-2584 du Conseil de la Métropole du 22 janvier 2018, comprend donc les travaux suivants :

- réalisation d'une nouvelle bretelle de sortie de la RN 346 depuis le sud,
- prolongement de la rue Paul Cézanne jusqu'au boulevard Mendès France,
- réaménagement du boulevard Mendès France entre la rue Paul Cézanne prolongée et la rue de la République,

- création d'un carrefour à feux et reprise du trottoir sud de la rue de la République entre le boulevard Mendès France et le chemin de Peyssilieu.

### III - Modalités de la concertation préalable

La concertation a été ouverte par un arrêté n° 2017-11-02-R-0942 du 2 novembre 2017 en application des articles L 103-2 et suivants et R 103-1 du code de l'urbanisme ; elle s'est déroulée du 13 novembre au 20 décembre 2017, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un registre destiné à recevoir les remarques du public ont été mis à disposition en mairie de Meyzieu ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole et sur le site Internet de la Métropole,

- des avis de publicité annonçant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation préalable ont été affichés en mairie de Meyzieu et au siège de la Métropole,

- un avis de publicité de la concertation préalable a été publié dans Le Tout Lyon le 11 novembre 2017 et dans Le Progrès le 10 novembre 2017,

- une réunion publique, réunissant environ 200 personnes, a eu lieu le 16 novembre 2017 à la salle des fêtes de Meyzieu. Elle a eu pour objet la présentation du dossier de concertation et des modalités de la concertation et d'échanger sur le diagnostic, les objectifs du projet ainsi que les scénarios d'aménagement proposés.

### IV - Bilan de la concertation

La concertation a permis de recenser :

- une quinzaine de contributions orales lors de la réunion publique,
- 7 contributions dans les registres de concertation en mairie de Meyzieu,
- 13 contributions sur l'adresse électronique ouverte par la Métropole et dédiée au projet,
- aucune contribution sur le registre déposé à l'Hôtel de la Métropole.

Les principaux thèmes abordés lors de la concertation ont été :

- le projet commercial (18 fois),
- le trafic et le plan de circulation (17 fois),
- le projet de passerelle modes doux (10 fois),
- l'entrée de ville de Meyzieu – rue de la République (7 fois),
- les transports en commun (4 fois),
- le financement de l'accessibilité du centre commercial (4 fois),
- les aménagements cyclables (3 fois).

Le diagnostic quant aux besoins du site est partagé et il existe un consensus sur l'objectif d'amélioration des conditions de trafic de l'échangeur 6 et de desserte du centre de Meyzieu. Cependant, les habitants ont exprimé leurs craintes sur plusieurs sujets, détaillés ci-après :

- le projet commercial : des craintes sont exprimées quant à l'envergure du projet d'extension, d'une offre commerciale existante qui serait suffisante sur les Communes voisines et de l'impact négatif sur le commerce de centre-ville.

Cette concertation concerne uniquement l'opération d'accessibilité au site de Peyssilieu. Cependant, il est rappelé que ce projet est inscrit dans l'ensemble des documents d'urbanisme actuels et à venir : schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC). Ce sujet pourra être ré-abordé lors de l'enquête publique liée au permis de construire du centre commercial (1<sup>er</sup> semestre 2019).

- le trafic et le plan de circulation : des questions portent sur la capacité des infrastructures et, en particulier, la rocade est, l'échangeur 6 et la rue de la République, sur la pertinence de n'avoir qu'une bretelle de sortie mais aucune pour réintégrer la rocade, sur l'éventuelle augmentation des situations routières à risque et sur l'impact lors des soirs de match au Groupama Stadium.

Chacun de ces points sera analysé lors des études de conception des infrastructures concernées. Les études préalables ont cependant démontré que la nouvelle bretelle allait réellement apaiser l'échangeur 6 et que le dimensionnement des carrefours permettrait d'absorber le trafic attendu.

- le projet de passerelle modes doux : plusieurs contributions demandent la création d'une passerelle au-dessus de la rocade entre Meyzieu et Décines Charpieu.

Celle-ci n'est pas prévue dans le cadre de ce projet même si les aménagements envisagés sont compatibles avec l'implantation d'un tel ouvrage.

- l'entrée de ville de Meyzieu : des craintes portent sur la circulation rue de la République et la qualité paysagère de ce secteur.

C'est l'objet même de ce projet de permettre une circulation maîtrisée sur la rue de la République et d'améliorer l'environnement urbain du site de Peyssilieu.

- transports en commun et modes doux : le secteur est jugé mal desservi aujourd'hui par les transports en commun et nécessiterait d'autres aménagements cyclables.

Deux arrêts de bus desservent déjà le site, des pistes cyclables seront aménagées le long des voiries créées et à l'intérieur du site commercial. L'adaptation par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) des fréquences et lignes sera étudiée si cela s'avère nécessaire quand le centre commercial fonctionnera.

Le bilan complet est joint à cette délibération.

## **V - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'indemnisation en nature**

Pour la desserte du site de Peyssilieu, il est nécessaire de construire une nouvelle bretelle de sortie sur la RN 346. Cette bretelle appartiendra à la Métropole ; ses travaux de réalisation relèvent de la maîtrise d'ouvrage de la Métropole.

La réalisation de cette bretelle nécessite de reprendre une partie des ouvrages constituant la RN 346 appartenant à l'État.

Il convient donc d'adopter une convention avec l'État dont l'objet est la mise en œuvre de travaux par la Métropole aux fins d'indemniser, en nature, l'État des conséquences des travaux d'aménagement d'une bretelle de desserte supplémentaire sur la RN 346.

Les 2 parties conviennent que la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la bretelle de desserte de Peyssilieu sur la RN 346 sera assurée par la Métropole. Cette dernière, dans le respect des conditions de réalisation définies dans la convention, assumera l'ensemble des prérogatives et responsabilités inhérentes à la maîtrise d'ouvrage et, notamment, la passation des contrats, les responsabilités contractuelles envers les entreprises et les réparations en cas de dommages de travaux publics.

Les ouvrages situés sur le domaine public de l'État seront remis en gestion à la direction interdépartementale des routes centre-est (DIRCE) à l'issue des travaux, la Métropole gardera la propriété et l'entretien de la bretelle en dehors de ces emprises ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### **DELIBERE**

**1° - Clôt** la concertation préalable en application des articles L 103-6 et R 103-1 du code de l'urbanisme, relative à la desserte du secteur de Peyssilieu à Meyzieu.

**2° - Approuve :**

a) - le bilan de la concertation préalable,

b) - la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'indemnisation en nature à passer avec l'État pour le projet de création de la bretelle sur la RN 386.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et l'indemnisation en nature et l'ensemble des actes afférents à son exécution.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.**